

◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt , le neuf juillet, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 02/07/2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville.

Président : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

PRÉSENTS (36) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN, Messaouda EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE, Farida SAHOULI, François MEGARD, Janie ARGOUD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD, Liliane WEIBLEN, Jean-François MORICE, Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ, Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE, Sylvie ALLEMAND, Moncef M'HAOUECH, Laurence FAVIER, Claire-Lise COSTE, Pascal LACHAIZE, Suzana ELEZI, Olivier MAS, Amandine GAILLARD, Wafia ZAK, Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL

ABSENTS (1) :

Izzet DOGANEL

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION (6) :

Anne-Claire RIBOTTA à Frédéric JEAN, Stéphane PEILLET à Fabrice LODI-CHEMAIN, Purification LOPEZ à Liliane WEIBLEN, Sabrina BOUTIBA à Madeleine VERGNOLLE, Anthony REA à Bernard GUTTIN, Rémy BERNAUDON à Véronique MOREIRA

Secrétaire de séance : Madame Amandine GAILLARD

oOo

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal
de la séance du 18 juin 2020

**Délibération n° 2020_079 : ACTES DE GESTION : Compte rendu de délégation
(juin 2020)**

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

**Délibération n° 2020_080 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Composition et
élection des membres des commissions municipales**

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la création des commissions municipales suivantes ainsi que le nombre
des membres de ces dernières :

1/ Finances – économie – commerces sédentaires et non sédentaires – 10 membres

**2/ Urbanisme – aménagement du territoire – écologie – environnement -logement –
10 membres**

3/ Urbanisme – Enseignement – éducation - jeunesse – 10 membres

4/ Sports – vie associative – 10 membres

**5/ Affaires sociales – solidarité – seniors – petite enfance – famille - handicap – 10
membres**

6/ Travaux bâtiments – voiries – espaces publics – 10 membres

7/ Culture – numérique – 10 membres

8/ Politique de la ville – conseils de quartier – 10 membres

- De procéder à l'élection des membres au regard des compositions déterminées ci-avant
et des listes suivantes :

**1/ Liste pour la commission Finances – économie – commerces sédentaires et non
sédentaires :**

- Alain BERLIOZ-CURLET
- Fabrice LODI-CHEMAIN

- Frédéric JEAN
- Olivier MAS
- Pascal LACHAIZE
- Christian MOISSARD
- Laurent SCHEIWE
- Rémy BERNAUDON
- Philippe ROLLAND
- Izzet DOGANEL

2/ Liste pour la commission Urbanisme – aménagement du territoire – écologie – environnement -logement :

- Frédéric JEAN
- Sophie VERGNON
- Gilles DELAMADELEINE
- Laurence FAVIER
- Stéphane PEILLET
- Suzanna ELEZI
- Liliane ROCHE
- Rémy BERNAUDON
- Gilles GRANDVAL
- Izzet DOGANEL

3/ Liste pour la commission Urbanisme – Enseignement – éducation - jeunesse :

- Anne-Claire RIBOTTA
- Farida SAHOULI
- Amandine GAILLARD
- Moncef M’Haouech
- Anthony REA
- Sabrina BOUTIBA
- Bernard GUTTIN
- Rémy BERNAUDON
- Gilles GRANDVAL

4/ Liste pour la commission Sports – vie associative :

- Laurent SCHEIWE
- François MEGARD
- Jacques BURLAT
- Anthony REA
- Michèle MACHARD
- Sylvie ALLEMAND
- Amandine GAILLARD
- Véronique MOREIRA
- Philippe ROLLAND

5/ Liste pour la commission Affaires sociales – solidarité – seniors – petite enfance – famille - handicap :

- Doriane CORSALE
- Messaouda EL FALOUSSI
- Marthe CALVI
- Sylvie ALLEMAND
- Sophie VERGNON
- Jacques BURLAT

- Roch SANCHEZ
- Wafia ZAK
- Philippe ROLLAND

6/ Liste pour la commission Travaux bâtiments – voiries – espaces publics :

- Stéphane PEILLET
- Jean-François MORICE
- Fabrice LODI-CHEMAIN
- Anne-Claire RIBOTTA
- Janie ARGOUD
- Claire-Lise COSTE
- Michèle MACHARD
- Véronique MOREIRA
- Gilles GRANDVAL

7/Liste pour la commission Culture – numérique :

- Frédéric JEAN
- Olivier MAS
- Liliane WEIBLEN
- Madeleine VERGNOLLE
- Moncef M'HAOUECH
- Janie ARGOUD
- Purification LOPEZ
- Wafia ZAK
- Philippe ROLLAND

8/ Liste pour la commission Politique de la ville – conseils de quartier :

- Liliane ROCHE
- Doriane CORSALE
- Messaouda EL FALOUSSI
- Bernard GUTTIN
- Farida SAHOULI
- Bernard CHAMBRILLON
- Alioune DIOP
- Wafia ZAK
- Gilles GRANDVAL

- Décide de procéder à l'élection des membres des commissions au scrutin public, à l'unanimité

- A élu les membres suivants :

1/ Liste pour la commission Finances – économie – commerces sédentaires et non sédentaires :

- Alain BERLIOZ-CURLET
- Fabrice LODI-CHEMAIN
- Frédéric JEAN
- Olivier MAS
- Pascal LACHAIZE
- Christian MOISSARD
- Laurent SCHEIWE
- Rémy BERNAUDON
- Philippe ROLLAND

- Izzet DOGANEL

2/ Liste pour la commission Urbanisme – aménagement du territoire – écologie – environnement -logement :

- Frédéric JEAN
 - Sophie VERGNON
 - Gilles DELAMADELEINE
 - Laurence FAVIER
 - Stéphane PEILLET
 - Suzanna ELEZI
 - Liliane ROCHE
 - Rémy BERNAUDON
 - Gilles GRANDVAL
 - Izzet DOGANEL

3/ Liste pour la commission Urbanisme – Enseignement – éducation - jeunesse :

- Anne-Claire RIBOTTA
 - Farida SAHOULI
 - Amandine GAILLARD
 - Moncef M’Haouech
 - Anthony REA
 - Sabrina BOUTIBA
 - Bernard GUTTIN
 - Rémy BERNAUDON
 - Gilles GRANDVAL

4/ Liste pour la commission Sports – vie associative :

- Laurent SCHEIWE
 - François MEGARD
 - Jacques BURLAT
 - Anthony REA
 - Michèle MACHARD
 - Sylvie ALLEMAND
 - Amandine GAILLARD
 - Véronique MOREIRA
 - Philippe ROLLAND

5/ Liste pour la commission Affaires sociales – solidarité – seniors – petite enfance – famille - handicap :

- Doriane CORSALE
 - Messaouda EL FALOUSSI
 - Marthe CALVI
 - Sylvie ALLEMAND
 - Sophie VERGNON
 - Jacques BURLAT
 - Roch SANCHEZ
 - Wafia ZAK
 - Philippe ROLLAND

6/ Liste pour la commission Travaux bâtiments – voiries – espaces publics :

- Stéphane PEILLET
 - Jean-François MORICE

- Fabrice LODI-CHEMAIN
- Anne-Claire RIBOTTA
- Janie ARGOUD
- Claire-Lise COSTE
- Michèle MACHARD
- Véronique MOREIRA
- Gilles GRANDVAL

7/Liste pour la commission Culture – numérique :

- Frédéric JEAN
- Olivier MAS
- Liliane WEIBLEN
- Madeleine VERGNOLLE
- Moncef M'HAOUECH
- Janie ARGOUD
- Purification LOPEZ
- Wafia ZAK
- Philippe ROLLAND

8/ Liste pour la commission Politique de la ville – conseils de quartier :

- Liliane ROCHE
- Doriane CORSALE
- Messaouda EL FALOUSSI
- Bernard GUTTIN
- Farida SAHOULI
- Bernard CHAMBRILLON
- Alioune DIOP
- Wafia ZAK
- Gilles GRANDVAL

Délibération n° 2020_081 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Conseil de discipline de recours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Désignation du représentant de la ville

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

- D'élire le représentant de la Ville de Saint-Priest au sein du conseil de discipline de recours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en la personne de Doriane CORSALE.

Délibération n° 2020_082 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Commission consultative des services publics locaux - Election des membres

A la majorité par :

39 voix pour

3 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- A procéder, selon les modalités précitées, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants destinés à représenter le Conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux de Saint-Priest

Une seule liste est présentée :

Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON, composée de :

- Stéphane PEILLET
- Fabrice LODI-CHEMAIN
- Bernard CHAMBRILLON
- Alain BERLIOZ CURLET
- Doriane CORSALE
- François MEGARD
- Sylvie ALLEMAND
- Alioune DIOP
- Laurence FAVIER
- Madeleine VERGNOLLE

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales

Les résultats sont les suivants :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstentions : 3
- Liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON : 39

Le calcul à la représentation proportionnelle au plus fort reste attribue :

- 10 sièges à la liste Saint-Priest, notre avenir, Gilles GASCON

Sont élus les membres suivantes destinées à représenter le Conseil municipal :

Titulaires :

- Stéphane PEILLET
- Fabrice LODI-CHEMAIN
- Bernard CHAMBRILLON
- Alain BERLIOZ-CURLET
- Doriane CORSALE

Suppléants :

- François MEGARD
- Sylvie ALLEMAND
- Alioune DIOP
- Laurence FAVIER
- Madeleine VERGNOLLE

- Approuver la désignation des personnes suivantes en tant que représentantes des associations locales :

- Association des artisans et des commerçants de Saint-Priest :

Monsieur Claude LAVAL (titulaire) et Monsieur Youssef ARHROR (suppléant).

- UFC que choisir :

Madame Danièle GELIN (titulaire) et Madame Danièle SANTESTEBAN (suppléante)

- Association « Ludothèque Pause jeux » :

Madame Séverine BEZET (titulaire) et Madame Fanida BEN ABDELLAH (suppléante).

Délibération n° 2020_083 : ELECTIONS ET NOMINATIONS : Désignation des représentants de la commune au sein de divers organismes et associations

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

De procéder à l'élection des représentants de la Ville de Saint-Priest au sein des organismes suivants :

EHPAD « Les Alizés » (conseil d'établissement)

Foyer logement personnes âgées le Clairon

Association "Estime"

Association des jardins familiaux

Association « Office de commerce »

Association San Priote pour l'Insertion et l'Emploi (A.S.P.I.E).

Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

MJC Jean Cocteau - Maison des Jeunes et de la Culture

Comité de Suivi de Site (CSS) de Genas – Meyzieu (Iva Essex / SAFRAM)

Comité de Suivi de Site (CSS) autour des établissements In Terra Log à Chaponnay et Société du Dépôt de Saint Priest et Créalis à Saint Priest

Comité de Suivi de Site (CSS) autour des carrières de la Plaine d'Heyrieux

Mission Locale Rhône Sud-Est (M.L.R.S.E).

SPL efficacité énergie OSER

Il est proposé de procéder à cette élection au scrutin public conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

EHPAD « Les Alizés » (conseil d'établissement)

Candidats :

Titulaire : Messaouda EL FALOUSSI

Suppléant : Marthe CALVI

Messaouda EL FALOUSSI (titulaire) et Marthe CALVI (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Messaouda EL FALOUSSI (titulaire) et Marthe CALVI (suppléant) : 39 voix

Foyer logement personnes âgées le Clairon

Candidats :

Titulaires : Messaouda EL FALOUSSI et Marthe CALVI

Suppléants : Sylvie ALLEMAND et Doriane CORSALE

Messaouda EL FALOUSSI, Marthe CALVI (titulaires) et Sylvie ALLEMAND, Doriane CORSALE (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Messaouda EL FALOUSSI, Marthe CALVI (titulaires) et Sylvie ALLEMAND, Doriane CORSALE (suppléants) : 39 voix

Association "Estime"

Candidats :

Titulaires : Alain BERLIOZ CURLET et Messaouda EL FALOUSSI

Alain BERLIOZ CURLET et Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Alain BERLIOZ CURLET et Messaouda EL FALOUSSI (titulaires) : 39 voix

Association des jardins familiaux

Candidats :

Titulaires : François MEGARD, Sophie VERGNON et Christian MOISSARD

François MEGARD, Sophie VERGNON et Christian MOISSARD (titulaires) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

François MEGARD, Sophie VERGNON et Christian MOISSARD (titulaires) : 39 voix

Association « Office de commerce »

Candidats :

Titulaires : Fabrice LODI-CHEMAIN, Alain BERLIOZ CURLET et Olivier MAS

Suppléant : Liliane ROCHE

Fabrice LODI-CHEMAIN, Alain BERLIOZ CURLET, Olivier MAS (titulaires) et Liliane ROCHE (suppléante) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Fabrice LODI-CHEMAIN, Alain BERLIOZ CURLET, Olivier MAS (titulaires) et Liliane ROCHE (suppléante) : 39 voix

Association San Priote pour l'Insertion et l'Emploi (A.S.P.I.E)

Candidats :

Titulaires : Alain BERLIOZ CURLET, Moncef M'HAOUECH et Anne-Claire RIBOTTA

Alain BERLIOZ CURLET, Moncef M'HAOUECH et Anne-Claire RIBOTTA (titulaires) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Alain BERLIOZ CURLET, Moncef M'HAOUECH et Anne-Claire RIBOTTA (titulaires) : 39 voix

Association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Candidats :

Titulaire : Messaouda EL FALOUSSI

Suppléant : Sylvie ALLEMAND

Messaouda EL FALOUSSI (titulaire) et Sylvie ALLEMAND (suppléante) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Messaouda EL FALOUSSI (titulaire) et Sylvie ALLEMAND (suppléante) : 39 voix

MJC Jean Cocteau - Maison des Jeunes et de la Culture

Candidats :

Titulaires : Madeleine VERGNOLLE et Alioune DIOP

Suppléants : Sabrina BOUTIBA et Amandine GAILLARD

Madeleine VERGNOLLE, Alioune DIOP (titulaires) et Sabrina BOUTIBA et Amandine GAILLARD (suppléants) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Madeleine VERGNOLLE, Alioune DIOP (titulaires) et Sabrina BOUTIBA et Amandine GAILLARD (suppléants) : 39 voix

Comité de Suivi de Site (CSS) de Genas – Meyzieu (Iva Essex / SAFRAM)

Candidats :

Titulaire : Sophie VERGNON

Suppléant : Stéphane PEILLET

Sophie VERGNON (titulaire) et Stéphane PEILLET (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42

- Abstention : 3

Sophie VERGNON (titulaire) et Stéphane PEILLET (suppléant) : 39 voix

Comité de Suivi de Site (CSS) autour des établissements In Terra Log à

Chaponnay et Société du Dépôt de Saint Priest et Créalis à Saint Priest

Candidats :

Titulaire : Sophie VERGNON
Suppléant : Stéphane PEILLET

Sophie VERGNON (titulaire) et Stéphane PEILLET (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstention : 3

Sophie VERGNON (titulaire) et Stéphane PEILLET (suppléant) : 39 voix

Comité de Suivi de Site (CSS) autour des carrières de la Plaine d'Heyrieux

Candidats :

Titulaire : Sophie VERGNON
Suppléant : Stéphane PEILLET

Sophie VERGNON (titulaire) et Stéphane PEILLET (suppléant) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstention : 3

Sophie VERGNON (titulaire) et Stéphane PEILLET (suppléant) : 39 voix

Mission Locale Rhône Sud-Est (M.L.R.S.E).

Candidats :

Titulaires : Alain BERLIOZ CURLET et Moncef M'HAOUECH

Alain BERLIOZ CURLET et Moncef M'HAOUECH (titulaires) sont élus dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstention : 3

Alain BERLIOZ CURLET et Moncef M'HAOUECH (titulaires) : 39 voix

SPL efficacité énergie OSER

Candidats :

Titulaire : Alain BERLIOZ CURLET

Alain BERLIOZ CURLET (titulaire) est élu dans les conditions suivantes :

- Votants y compris procurations : 42
- Abstention : 3

Alain BERLIOZ CURLET : 39 voix

Délibération n° 2020_084 : MUNICIPALITE ET ASSEMBLEE : Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

A la majorité par :

41 voix pour

1 abstention

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le règlement intérieur du Conseil municipal dans la version jointe en annexe à la présente délibération.

Délibération n° 2020_085 : RESSOURCES HUMAINES : Frais de représentation du Maire

A la majorité par :

36 voix pour

5 voix contre

1 pas de participation

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser l'attribution de frais de représentation au Maire sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle de 5.400 euros annuels,
- D'autoriser le Maire à prendre les mesures d'exécution liées à cette décision,
- De dire que les dépenses seront prises en charge chaque année, au chapitre 65 du budget, article 6536 « Frais de représentation du Maire ».

Délibération n° 2020_086 : RESSOURCES HUMAINES : Indemnisation de congés annuels non pris du fait de la maladie d'un agent

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'indemnisation des congés annuels non pris, soit 483,52 euros,
- De dire que les dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020.

Délibération n° 2020_087 : RESSOURCES HUMAINES : Évolution des postes

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les créations, suppressions et modifications de poste ci-dessous

Réussite concours

- De
dire
que les

Créations			Suppressions		
Nombres	Cadre d'emplois	Service	Nombres	Cadre d'emplois	Service
1	Professeur enseignement artistique	Conservatoire de musique	1	Assistant enseignement artistique	Conservatoire de musique
1	Professeur enseignement artistique	Conservatoire de musique	1	Assistant enseignement artistique	Conservatoire de musique

Organisation des services

Créations			Suppressions		
Nombres	Cadre d'emplois	Service	Nombres	Cadre d'emplois	Service
1	Adjoint administratif	Urbanisme	1	Rédacteur	Urbanisme
1	Professeur enseignement artistique	Conservatoire de musique			
1	Adjoint administratif	RH prévention sécurité	1	Agent de maîtrise	RH prévention sécurité

dépenses seront imputées au chapitre 012 du budget 2020.

Délibération n° 2020_088 : RESSOURCES HUMAINES : Conventions de mise à disposition de deux agents du CCAS auprès des services municipaux et d'un agent de la Ville auprès du CCAS - secteur Cuisine Centrale / Restauration

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la mise à disposition, du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020, de Mme Carmen Pinero, adjoint technique principal 2ème classe du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest (CCAS) auprès de la Cuisine Centrale de la Ville de Saint-Priest, la Ville remboursant au CCAS 30% de la rémunération de celui-ci,
- D'approuver la mise à disposition, du 1er juillet 2020 au 31 décembre 2020, de M. Yohan Desbos, adjoint technique de la Ville auprès du service Restauration du CCAS, le CCAS remboursant à la Ville 50% de la rémunération de celui-ci,
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer les 2 conventions individuelles de mise à disposition,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 globalisé du budget 2020.

Délibération n° 2020_089 : AFFAIRES FINANCIERES : Constitution de la commission communale des impôts directs - Adoption de la liste de présentation

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- A adopter la liste de présentation ci-annexée de 32 commissaires qui sera proposée à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.

Délibération n° 2020_090 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation du compte administratif de l'exercice 2019 - Budget principal

A la majorité par :

37 voix pour

2 voix contre

2 abstentions

1 pas de participation

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le compte administratif du budget principal au titre de l'exercice 2019, tels que présenté ci-avant

- D'approuver le résultat de fonctionnement et le solde d'exécution d'investissement du budget principal comme suit :

Budget principal – Compte administratif 2019

- en section de fonctionnement, un excédent de 7 914 914,65 €
- en section d'investissement, un excédent de 3 676 496,22 €
- des restes à réaliser d'investissement en recettes de 5 098 769,75 €
- des restes à réaliser d'investissement en dépenses de 11 485 099,68 €

- De constater la conformité du compte de gestion pour 2019 et du compte administratif pour l'exercice 2019.

Délibération n° 2020_091 : AFFAIRES FINANCIERES : Approbation du compte de gestion pour l'exercice 2019

A la majorité par :

40 voix pour

2 voix contre

Le Conseil Municipal décide

- De donner acte de la présentation du compte de gestion 2019 pour le budget de la ville à Monsieur le Trésorier de Saint-Priest,

- D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019.

Délibération n° 2020_092 : AFFAIRES FINANCIERES : Compte rendu annuel 2019 de la SPL OSER à la collectivité concernant l'opération Groupe scolaire Simone SIGNORET

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication.

- De prendre acte du compte rendu annuel de la Société Publique Locale d'efficacité énergétique (SPL OSER) pour l'exercice 2019 concernant l'opération relative au Groupe scolaire Simone SIGNORET, joint en annexe.

Délibération n° 2020_093 : AFFAIRES FINANCIERES : Crise sanitaire COVID-19 - Mise en oeuvre d'un Plan de Relance Économique intégrant la participation de la ville à l'abondement du « Fonds Région Unie » au profit des établissements économiques et commerciaux du territoire.

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le Plan de Relance Economique de la Ville de Saint-Priest présenté ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation au Fonds Région Unie avec la Région,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises,
- De dire que les dépenses afférentes seront imputées soit au chapitre 011 ou 67 de la section fonctionnement, soit au chapitre 10, 204 ou 27 de la section investissement du budget 2020.

Délibération n° 2020_094 : AFFAIRES FINANCIERES : Crise sanitaire COVID-19 - Abandon de recettes sur les loyers professionnels

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'abandon de recettes d'un montant global de 28.487,16 € au titre des loyers perçus par la Ville auprès des professionnels et ce, en raison des mesures de confinement ordonnées dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020_095 : AFFAIRES FINANCIERES : Crise sanitaire COVID-19 - Abandon de recettes concernant la redevance d'occupation du Château

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver l'abandon de trois mois de redevances d'occupation du domaine public – pour un montant de 19.800 € TTC – dus par la SAS « Le Château de Saint-Priest » en titre du contrat de délégation de service public relatif à la gestion d'un établissement de restauration et à la commercialisation d'espaces dans le château de Saint-Priest,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020_096 : AFFAIRES FINANCIERES : Crise sanitaire COVID-19 - Abattement au titre de la TLPE de l'année 2020

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'adopter un abattement uniforme de 25% sur le montant de taxe due par chaque redevable pour l'année 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020_097 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour les travaux de performance énergétique

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au titre des crédits du volet « transition énergétique » de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et dans le cadre du projet de marché public global de performance associant la modernisation, la réalisation, l'exploitation ou la maintenance en gestion globale des installations d'éclairage public et des installations connexes de la Commune de Saint-Priest, une subvention d'un montant le plus élevé possible.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

Délibération n° 2020_098 : AFFAIRES FINANCIERES : Demande d'une

subvention d'investissement auprès de la Métropole de LYON dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement dans les établissements médico-sociaux

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole de LYON dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement dans les établissements médico-sociaux, d'un montant de 119 616 € concernant l'opération de rénovation des ascenseurs du foyer pour personnes âgées « Le Clairon »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020_099 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Appel à projet n° 2 du programme d'actions PENAP 2019-2023

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les deux actions pour lesquelles la commune candidate à l'appel à projet n°2 dans le cadre du Projet Stratégique de Développement Rural et de Protection des Espaces naturels et Agricoles Périurbains 2019-2023 (PENAP) :

- Étude d'opportunité commerciale pour l'implantation d'un point de vente collectif de produits locaux
- Diagnostic faune flore

- De demander l'inscription de l'action suivante dans le PSADER-PENAP 2019-2023 ainsi que les subventions s'y rattachant comme suit :

- Étude d'opportunité commerciale pour l'implantation d'un point de vente collectif de produits locaux : 4 021 €

- Diagnostic faune flore : 6 090 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 2020_100 : EDUCATION : Colonies de vacances, séjours traditionnels et linguistiques - Modalités d'attribution de l'aide financière aux familles au titre de l'année 2020

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver les modalités d'attribution de l'aide financière relatives aux familles au

titre de l'année 2020 en ce qui concerne les colonies de vacances et séjours linguistiques, comme suit :

- 1) L'organisme doit avoir pour mission principale l'organisation de séjours de vacances,
 - 2) S'il s'agit d'un séjour en colonie de vacances, l'organisme doit être agréé ainsi que les séjours qu'il propose par le Ministère des Sports et de la Jeunesse, s'il s'agit d'un séjour linguistique, l'agrément doit être réalisé selon les mêmes dispositions, par le Ministère du Tourisme et soit par l'UNOSEL (Union Nationale des Organisations de Séjours Éducatifs Linguistiques et de formation en langues) ou la FIYTO (Fédération of International Youth Travel Organisations), ou l'ALTO (Association of Language Travel Organisations),
 - 3) Il doit s'engager à respecter certaines valeurs tel que le respect de l'enfant (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), la laïcité, la tolérance,
 - 4) Il doit s'engager également à respecter certains principes éducatifs et pédagogiques :
 - un projet global cohérent : des activités prenant en compte et respectant le rythme de vie et l'âge des enfants et des jeunes, ainsi que les relations suivies avec leur famille,
 - la mixité du public,
 - 5) La participation financière de la Ville est fixée à 28 € par jour et par enfant à l'exception des familles dont le quotient familial est supérieur à 1 300 €,
 - 6) Le séjour doit correspondre à un minimum de 5 jours et un maximum de 21 jours,
- De dire que les dépenses relatives à la participation communale seront imputées à l'article 6713.

Délibération n° 2020_101 : EDUCATION : Récompenses pour les élèves San-Priods reçus au baccalauréat avec mention

A la majorité par :

40 voix pour

2 abstentions

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le renouvellement du dispositif de récompenses pour les élèves San-Priods ayant obtenu une mention au baccalauréat au titre de l'année scolaire 2019-2020 quel que soit l'établissement l'accueil des épreuves dans les conditions suivantes :

Mention « très bien » : 200 €

Mention « bien » : 150 €

Mention « assez bien » : 100 €

- Dire que ces bacheliers devront :

- avoir obtenu leur bac (général, technologique, professionnel) en 2020
- résider à Saint-Priest l'année de son obtention
- se déclarer en mairie avant le 30 septembre de l'année d'obtention

- Dire que les crédits sont prévus au chapitre 67 nature 6714.

Délibération n° 2020_102 : JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de moyen et de mise à disposition de locaux avec l'association Ludothèque Pause Jeux

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la convention d'objectifs et de moyens et de mise à disposition de locaux avec l'association Ludothèque Pause Jeux pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- De dire que la dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2020_103 : AFFAIRES CULTURELLES : Modification du Règlement intérieur du Conservatoire à destination des usagers et du contrat de location d'instruments

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à destination des usagers,
- D'approuver le nouveau contrat de location d'instruments,
- De dire que ces documents seront applicables à compter de la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 soit le 1^{er} septembre 2020.

Délibération n° 2020_104 : AFFAIRES JURIDIQUES : Protocole d'accord relatif à la cession du fonds de commerce de l'OUVALIE

A l'unanimité

Le Conseil Municipal décide

- D'approuver la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville et la SAS LA WILLIAM afin de déterminer le prix de cession amiable du fonds de commerce acquis par la Ville, de mettre fin aux différentes procédures juridictionnelles engagées devant le Juge de l'Expropriation et devant le Tribunal Administratif de LYON, et de s'interdire réciproquement tout autre litige susceptible de naître de l'exercice par la Ville de son droit de préemption commercial, ensuite de la déclaration de cession du fonds de

commerce de « L'Ouvalie »,

- D'approuver le projet d'acte de cession portant sur les éléments incorporels du fonds de commerce de l'OUVALIE propriété de la SAS LA WILLIAM
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de protocole transactionnel annexé à la présente délibération.
- Dire que les dépenses relatives à la présente opération seront imputées à l'article 2088 du budget 2020.

La séance est levée à 22h05

#signature#